

Nous, Maire de la Ville d'HAUBOURDIN;

Vu le Code de la Route :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu la demande présentée par l'entreprise Jean LEFEBVRE, pour des travaux de réfection des trottoirs (pour le compte de la MEL), Rue Fidèle Lhermitte;

Considérant qu'en raison de ces travaux, il convient de prendre toutes mesures pour en favoriser l'exécution et prévenir les accidents ;

Stationnement, Circulation n° 8.3.551/2022

ARRETONS

ARTICLE 1:

A compter du lundi 9 janvier 2023 et pour une durée d'un mois et demi, le stationnement et la circulation de tout véhicule seront interdits (et seront considérés comme génants), rue Fidèle Lhermitte.

Une déviation sera mise en place par l'entreprise.

ARTICLE 2 :

L'entreprise Jean LEFEBVRE (christophe.lours@ejl.fr), effectuant les travaux, sera chargée sous sa responsabilité, de la pose des panneaux de signalisation adéquats, et d'informer les riverains au préalable.

ARTICLE 3:

Une ampliation du présent arrêté sera notifiée à l'entreprise susvisée.

ARTICLE 4:

Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie,

Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale,

Monsieur l'Inspecteur Principal, responsable du Commissariat d'Haubourdin,

Monsieur l'Adjudant de Gendarmerie,

Monsieur le Commandant de Corps des Sapeurs Pompiers d'Haubourdin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à HAUBOURDIN, le mercredi 14 décembre 2022

Pour le Maire

L'Adjoint Délégy

Sébastien DEGARDIN





banisme